

Paramétrage des heures supplémentaires et complémentaires dans les régimes et la DSN - TCR

Vous trouverez ci-dessous un rappel des paramétrages à appliquer pour les heures supplémentaires et complémentaires, qu'elles soient exonérées ou non.

Ci-dessous, le lien Service-Public.fr concernant le fonctionnement de ces heures et des taux à appliquer :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2391>

Rubriques d'heures supplémentaires et complémentaires dans EIG

Conseil : Pensez à renommer vos rubriques comme il faut pour mieux vous y retrouver. Voir ci-dessous :

Identification		
Heures compl Catégorie	Alias	Designation
Base de cotisation	BC_HRS	Assiette heures complémentaires et supplémentaires
Base de cotisation	BC_CSGCRDSTEPSA	Base CSG/CRDS sur heures compl. et suppl. exonérées
Iterative	HRSCOTSAL	Cotisations SALARIALES non INCLUSES dans la REDUC
Base	DSNDUREEREMU	Durée du travail rémunéré en DSN
Iterative	AGCP_HREMUPLUS	Heures à ajouter à AGCP.HREMU
Paye	H_COMP2014	Heures complémentaires (calcul auto des heures à 10% et 25%)
Paye	H_COMPL	Heures complémentaires (NE PLUS UTILISER) car non majorées
Paye	H_COMP10	Heures complémentaires à 10%
Paye	H_COMP25	Heures complémentaires à 25%
Iterative	VALHRSCOMPL	Montant des heures complémentaires exonérées
Iterative	NBHRSCOMPL	Nombre d'heures complémentaires
Base	NB_HEURESTPAYE	Nombre d'heures payées du mois
Cotisation	REDUCSAL	Réduction de cotisations sur heures compl. et suppl.
Iterative	COT_REDU1	Total cotisation urssaf tranche 1 pour Réduction Salariales
Iterative	COT_REDU2	Total des cotisations URSSAF pour Réduction Salariales

Identification		
Heures suppl Catégorie	Alias	Designation
Base de cotisation	BC_HRSSUPP	Assiette réduction forfaitaire sur heures supplémentaires
Iterative	B_PXHEURESUP	Base du prix de l'heure pour les heures supplémentaires
Cotisation	REDUCPAT	Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires
Paye	H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (selon accord ou dispo spécif)
Paye	H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%
Paye	_H_SUP25_NONEXO	Heures supplémentaires à 25% non exonérées
Paye	H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%
Paye	_H_SUP50_NONEXO	Heures supplémentaires à 50% non exonérées
Iterative	VALHRSSUPP	Montant des heures supplémentaires exonérées
Iterative	NBHRRTT	Nombre d'heure de rachat RTT
Iterative	NBHRSSUPP	Nombre d'heures supplémentaires
Base	TX_HSUP	Taux horaire des heures supplémentaires (sans Ségur)

Attention, les heures supplémentaires à 10% (H_SUP10) et les heures complémentaires non majorées (H_COMPL) ne sont pas autorisées en l'absence de dispositions conventionnelles prévues ou d'accords sur le temps de travail (déposés à la DREETS, anciennement la DIRECCTE).

Identification		
heures (TEPA) Catégorie	Alias	Designation
Paye	H_MAJ_25	Heures (TEPA) majorées à 25% (NE PLUS UTILISER)
Paye	H_MAJ_50	Heures (TEPA) majorées à 50% (NE PLUS UTILISER)

Attention, les rubriques d'heures H_MAJ_25 et H_MAJ_50 ne sont pas bien paramétrées par défaut dans EIG. En effet, elles participent aux nombres d'heures complémentaires tout en

étant des heures majorées à 25 et 50% comme les heures supplémentaires. Cela veut dire que par défaut, elles ne tombent pas dans la réduction forfaitaire (patronale) sur les heures supplémentaires (pour les entreprises de moins de 250 salariés).

Ci-dessous, le lien Urssaf.fr pour la déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficiaire-dune-exoneration/exonerations-generales/la-deduction-forfaitaire-patronale.html>

Paramétrage dans les régimes

REDUCSAL = Réduction de cotisations salariales sur les heures supplémentaires ET complémentaires exonérées

REDUCPAT = Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires (uniquement)

Attention, la déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires ne concerne que les associations de moins de 250 salariés. Vous trouverez ci-dessous les différents montants :

- Si votre effectif est inférieur à 20 salariés :

Le montant de la déduction est alors égal à **1,50** [par heure supplémentaire effectuée.

- Si votre effectif est égal ou supérieur à 20 salariés mais inférieur à 250 salariés :

Le montant de la déduction est alors égal à **0,50** [par heure supplémentaire effectuée.

Alias	Désignation	CTP	Q	DSN	Taux Salarié	Taux Emplo...	STAG	APPR	RGEN	CADR	RGFR
Autre											
AGCPURSSAF	Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	668	P		0,000	(E = mc 2)					
N_CRDS	CRDS non déductible	260	A		0,500	0,000					
N_CSGDED	CSG déductible	999	A		6,800	0,000					
N_CSGND	CSG non déductible	999	A		2,400	0,000					
REDUCPAT	Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires	004	P		0,000	(E = mc 2)					
FORFAITSOC	Forfait social 8% (>11 salariés)	479	A		0,000	8,000					
FDRFAITSOC20	Forfait social 20%	012	A		0,000	20,000					
COT_EXCEPINF	Prime exceptionnelle inflation	390	A		0,000	1,000					
COT_EXCEP2018	Prime exceptionnelle PEPA et/ou COVID-19	510	A		0,000	0,000					
REDUCSAL	Réduction de cotisations sur heures compl. et suppl.	003	P		(E = mc 2)	0,000					
AGCPURSSAFREG	Régul. Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	669	P		0,000	(E = mc 2)					



Régime sélectionné : Valeurs appliquées par défaut

Alias	Désignation	DSN	Base	Taux Salarié	Taux Employe...	Code CTP	CTP1	CTP2	Qualifiant	Base Ass.	+Ass	Comp.Ba...	Code Exo.	Code Cot.	+Cot
Autre															
AGC PURSSAF	Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	✓	*BC_AGC PURSSAF		(E = mc 2)	668			Plafonnée	03		01	018	079	✓
N_CRDS	CRDS non déductible	✓	*BC_CRDS	0,500		260			Autre	04				072	✓
N_CSGDED	CSG déductible	✓	*BC_CSG	6,800		999	260		Autre	04				072	✓
N_CSGND	CSG non déductible	✓	*BC_CRDS	2,400		999	260		Autre	04				072	✓
REDUCPAT	Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires	✓	*BC_HRSSUPP		(E = mc 2)	004			Plafonnée	03			021		✓
FORFAITSOC	Forfait social 8% (>11 salariés)	✓	*BC_FORFAITSOC			8,000	479		Autre	05				071	✓
FORFAITSOC20	Forfait social 20%	✓	*BC_FORFAITS20			20,000	012		Autre	05				071	✓
CDT_EXCEPINF	Prime exceptionnelle inflation	✓	*BC_EXCEPINF			1,000	390		Autre	03				913	✓
CDT_EXCEP2018	Prime exceptionnelle PEPA et/ou COVID-19	✓	*BC_PEXCEPT2018	0,000			510		Autre						✓
REDUCSAL	Réduction de cotisations sur heures compl. et suppl.	✓	*BC_HRS		(E = mc 2)	003			Plafonnée	03				114	✓
AGC PURSSAFREG	Régl. Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	✓	*BC_AGC PURSSAF		(E = mc 2)	669			Plafonnée	03		01	018		✓

Paramétrage DSN

Menu DSN -> Paramétrage de la DSN -> Onglet Rubrique

Rubrique S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures

Structures	Rubriques	Montant
Gestion des rubriques		
Libellé		Montant
S21.G00.44.002 AssujettissementFiscal	Montant	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]
S21.G00.50.002 VersementIndividu.NelFiscal	Montant	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]{[CSGNONDEDUC.MTS...]
S21.G00.50.004 VersementIndividu.NelVerse	Montant	[PAS_PRELEV.MONTANT]{[PAS_PREFIGUR.MONTANT]}
S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS	Montant	[PAS_VARIABLES.NONIMPD]
S21.G00.50.011 VersementIndividu.PaiNonImposableRevenu	Montant	[PAS_AB_T_FISCAL.MONTANT]{(-1)}
S21.G00.50.012 VersementIndividu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF	Montant	
S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures		
001 Rémunération brute non plafonnée		
002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage		
003 Salaire rétabli		
010 Salaire de base		
012 Heures d'équivalence		
013 Heures d'habillage,déshabillage,pause		
017 Heures supp. ou comp. aléatoire		[H_COMP10.BASE]{[H_COMP25.BASE]}[H_COMPL.BAS...]
018 Heures supp. ou comp. structurelles		
019 Heures d'activité partielle		[ABS_NP_CHOMPAR.DUREE]
020 Heures AD pour publics fragiles		
023 Jours de RTT monétisés		[NBHRSRTT.MONTANT]
025 Heures Chômage intérimaires		
026 Heures supplémentaires exonérées		NE RIEN RENSEIGNER ICI
027 Montant net social		
028 Potentiel nouveau type de rémunération B		

Code 017 Heures supp. ou comp. aléatoire => Renseigner les BASES des rubriques

Liste des rubriques / Formules :

Selectionnez une ou plusieurs rubriques/Formules et cliquer sur Valider



Liste des rubriques/Formules disponibles

Toutes les rubriques Avec rubriques inutilisées

Alias	Désignation	Infos
[-] Rubrique de paye		
[+] 66_ASTREINT	Indemnités d'astreint...	
[+] 66_DIFFSMIC	Indemnité complém...	
[+] 66_DIFINTEXT	Différence internat ...	
[+] 66_DIM_JF	Indemnités dimanc...	
[+] 66_FORF_MENS	Prime forfaitaire me...	
[+] 66_GMPR	G.M.P.R.	
[+] 66_INDLAFORCA2	Revalorisation Lafo...	
[+] 66_INDLAFORCAD	Indemnité forfaitaire...	
[+] 66_INDSEGMED	Prime mensuelle mé...	
[+] 66_INDSEGUR	Indemnité forfaitaire...	
[+] 66_INDSEGUR2	Indemnité forfaitaire...	
[+] 66_IND_COMP_DIR	Indemnité complém...	
[+] 66_IND_MENS_RES	Indemnité mensuell...	
[+] 66_I_RESP	Indemnité de respo...	
[+] 66_I_TRANSF	Indemnité de transfert	
[+] 66_MTMXSEGUR	Montant maximum s...	
[+] 66_PRENDSEGUR	Inclure l'indemnité ...	
[+] 66_PTCCDDI	Prêts de consécuti...	

Liste des rubriques/Formules sélectionnées

Alias	Désignation
[-] Rubrique de paye	
[+] H_COMP10	Heures complémentaires à 10%
BASE	Base de calcul
[+] H_COMP25	Heures complémentaires à 25%
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (dispositions conventionnelles)
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP25_NONE...	Heures supplémentaires à 25% non exonérées
BASE	Base de calcul
[+] H_SUP50_NONE...	Heures supplémentaires à 50% non exonérées
BASE	Base de calcul

Rubrique S21.G00.51.013 Remuneration.Montant

Structures Rubriques

Gestion des rubriques

Libellé	Montant
[+] S21.G00.44.002 AssujettissementFiscal.Montant	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]
S21.G00.50.002 VersementIndividu.NetFiscal	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]-[CSGNONDEDUC.MTS...
S21.G00.50.004 VersementIndividu.NetVersé	[PAS_PRELEV.MONTANT][PAS_PREFIGUR.MONTANT]
S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS	[PAS_VARIABLES.NONIMPO]
S21.G00.50.011 VersementIndividu.PartNonImposableRevenu	[PAS_ABT_FISCAL.MONTANT]*(-1)
S21.G00.50.012 VersementIndividu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF	
[+] S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
[-] S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
001 Rémunération brute non plafonnée	[BRUT.MONTANT][CHOMPART.MONTANT][COMP...
002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage	[B_CDT_ASS.MONTANT]
003 Salaire rétabli	[BRUT.MONTANT]-[ABSTOTALY.MONTANT]*[ABSTOT...
010 Salaire de base	[CPLDDE.MONTANT][SALATELIER.MONTANT][CON...
012 Heures d'équivalence	
013 Heures d'habillage/déshabillage_pause	
017 Heures supp. ou comp. aléatoire	[H_COMP10.MONTANT][H_COMP25.MONTANT][H_CO...
018 Heures supp. ou comp. structurelles	
019 Heures d'activité partielle	[CHOMPART.MONTANT][COMP_SMIC_CHOM.MONTA...
020 Heures AD pour publics fragiles	
023 Jours de RTT monétaires	[VALRTT.MONTANT]
025 Heures Chômage intérimaires	
026 Heures supplémentaires exonérées	NE RIEN RENSEIGNER ICI (DEPUIS 01/2024)
027 Montant net social	
028 Potentiel nouveau type de rémunération B	

À partir de la norme P24V01 (Janvier 2024), le bloc **51.013** code **026** n'est plus à alimenter pour les heures supplémentaires et complémentaires. En revanche, il faut renseigner la rubrique **H_MTSUPEXO.MONTANT** dans le bloc **58.004** code **01** (cf paragraphe plus bas).

Code 017 Heures supp. ou comp. aléatoire => Renseigner les MONTANTS des rubriques

Liste des rubriques

Liste des rubriques / Formules :
 Sélectionnez une ou plusieurs rubriques/Formules et cliquez sur Valider

Liste des rubriques/Formules disponibles

Toutes les rubriques Avec rubriques inutilisées

Paye

Alias	Désignati...	Infos
66_ASTREINT	Indemnités ...	
66_DIFFSMIC	Indemnité c...	
66_DIFINTEXT	Différence i...	
66_DIM_JF	Indemnités ...	
66_FORF_MENS	Prime forfait...	
66_GMPR	G.M.P.R.	
66_INDLAFORCA2	Revalorisati...	
66_INDLAFORCAD	Indemnité f...	
66_INDSEGMED	Prime mens...	
66_INDSEGU	Indemnité f...	
66_INDSEGU2	Indemnité f...	
66_IND_COMP_DIR	Indemnité c...	
66_IND_MENS_RES	Indemnité m...	
66_I_RESP	Indemnité d...	
66_I_TRANSF	Indemnité d...	
66_MTMASSEGUR	Montant ma...	
66_PRENDESEGUR	Inclure l'ind...	
66_PTSCoordi	Points de...	

Liste des rubriques/Formules sélectionnées

Alias	Désignation
Rubrique de paye	
H_COMP10	Heures complémentaires à 10%
MONTANT	Montant
H_COMP25	Heures complémentaires à 25%
MONTANT	Montant
H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (dispositions conventionnelles)
MONTANT	Montant
H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%
MONTANT	Montant
H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%
MONTANT	Montant
H_SUP25_NONE...	Heures supplémentaires à 25% non exonérées
MONTANT	Montant
H_SUP50_NONE...	Heures supplémentaires à 50% non exonérées
MONTANT	Montant

Rubrique S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant (Nouveauté 2024)

Structures Rubriques

Gestion des rubriques

Libellé	Montant
S21.G00.44.002 AssujettissementFiscal.Montant	
S21.G00.50.002 VersementIndividu.NetFiscal	
S21.G00.50.004 VersementIndividu.NetVersé	
S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS	
S21.G00.50.011 VersementIndividu.PartNonImposableRevenu	
S21.G00.50.012 VersementIndividu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeductifRNF	
S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
S21.G00.52.002 Prime.Montant	
S21.G00.53.002 Activite.Mesure	
S21.G00.54.002 RevenuAutre.Montant	
S21.G00.58.004 ElmtRevenuCalculeNet.Montant	
01 Heures comp. ou supp. exonérées fiscalement	[H_MTSUPEXO.MONTANT]
03 Net social	[NETSOCIAL.MONTANT]
04 Potentiel A	
05 Potentiel B	
06 Potentiel C	
07 Potentiel D	
08 Potentiel E	

À partir de la norme P24V01 (Janvier 2024), il faut renseigner la rubrique **H_MTSUPEXO.MONTANT** dans le bloc **58.004** code **01**.

Exemple dans la DSN

Ci-dessous le lien Net-Entreprises.fr sur les modalités déclaratives DSN des heures supplémentaires et complémentaires exonérées :

Dans notre exemple, la salarié a perçu 10h50 d'heures supplémentaires exonérées pour un montant de 151,20 €.

Bloc DSN à partir de la norme P24V01 (Janvier 2024)

Bloc 51

[-] S21.G00.50 Versement individu	31012024	1479.02
[-] S21.G00.51 Rémunération	001 Rémunération brute non plafonnée	1898.44
[-] S21.G00.51 Rémunération	002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage	1898.44
[-] S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	162.17
[-] S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	31.00
[-] S21.G00.51 Rémunération	003 Salaire rétabli	1898.44
[-] S21.G00.51 Rémunération	010 Salaire de base	1747.24
[-] S21.G00.51 Rémunération	017 Heures supp. ou comp. aléatoire	151.20
[-] S21.G00.58 Elément de revenu calculé en net		
[-] S21.G00.58 Elément de revenu calculé en net		

[-] S21.G00.51.001 Date de début de période de paie	01012024
[-] S21.G00.51.002 Date de fin de période de paie	31012024
[-] S21.G00.51.010 Numéro du contrat	M000003C0001
[-] S21.G00.51.011 Type	017 Heures supp. ou comp. aléatoire
[-] S21.G00.51.012 Nombre d'heures	10.50
[-] S21.G00.51.013 Montant	151.20

Bloc 58

[-] S21.G00.58.001 Date de début de période de rattachement	
[-] S21.G00.58.002 Date de fin de période de rattachement	
[-] S21.G00.58.003 Type	01 Heures comp. ou supp. exonérées fiscalement
[-] S21.G00.58.004 Montant	141.10

Nous avons un bloc 58.003 code 01 correspondant au montant net des heures supplémentaires exonérées.

Saisie ou Régularisations des heures supplémentaires et complémentaires

Attention très important, il ne faut pas mettre de période de rattachement lors d'une saisie d'heures supplémentaires ou complémentaires. En effet, les heures supplémentaires et

complémentaires doivent être datées en **PÉRIODE DE VERSEMENT**. EIG appliquera par défaut dans les blocs DSN toutes les heures sur la période en cours.

Ci-dessous le lien Net-Entreprises.fr sur les périodes de versement des heures supplémentaires et complémentaires :

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2066

- Les heures supplémentaires exonérées doivent être datées en période de versement. Les rubriques de datation du bloc « Élément de revenu calculé en net - S21.G00.58 » sont facultatives et ce bloc hérite de la datation du bloc « Versement individu - S21.G00.50 » parent si elles ne sont pas servies.
 - Ainsi, les rubriques « Date de début de période de rattachement - S21.G00.58.001 » et « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.58.002 » sont à renseigner uniquement quand la datation est différente de celle du bloc « Versement individu - S21.G00.50 » parent (par exemple pour une régularisation). Si ces rubriques sont renseignées, la DGFIP se base sur la donnée renseignée dans la rubrique « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.58.002 » pour rattacher les heures supplémentaires exonérées au millésime fiscal.

Revision #14

Created 13 September 2023 09:41:14 by Edouard GRIVILERS

Updated 28 May 2024 09:14:10 by Edouard GRIVILERS